



Utiliser l'indemnisation dommage ouvrage librement : possible ?

Par **bluestitch85**, le **26/11/2012** à **15:31**

Bonjour,

Suite à des défauts constatés sur notre maison, l'assurance dommage ouvrage nous a octroyé une somme dans le cadre de la garantie décennale pour faire les réparations.

Nous souhaiterions faire nous-même les travaux.

- En avons-nous le droit ?
- L'assurance peut-elle nous réclamer des justificatifs (factures ou autres) ?
- L'assurance peut-elle nous réclamer le trop versé si nous n'utilisons pas toute la somme pour les travaux ?

Merci d'avance pour votre aide.